



# 4<sup>es</sup> JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE D'ÉTÉ 2022



YOUTH  
OLYMPIC  
GAMES

**Processus de sélection de l'hôte**







# 4<sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été 2022 Processus de sélection de l'hôte

19 mars 2018



## Table des matières

<b>1. Synthèse.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Introduction .....</b>	<b>8</b>
2.1. Contexte .....	8
2.2. Processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022 et modèle révisé des JOJ .....	9
2.3. Présentation du processus de sélection de l'hôte.....	11
<b>3. Processus de sélection de l'hôte .....</b>	<b>13</b>
3.1. Phase de dialogue.....	14
3.2. Phase de candidature .....	16
<b>4. Glossaire des termes clés .....</b>	<b>19</b>
<b>5. Documents supplémentaires.....</b>	<b>20</b>



# 1. Synthèse

## Processus révisé de sélection de l'hôte

En accord avec les directives stratégiques établies par la 129<sup>e</sup> Session du Comité International Olympique (CIO) en 2016, le CIO a révisé le concept d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) afin de rendre la prochaine édition plus accessible et plus abordable, à la fois pour les organisateurs et les parties prenantes du Mouvement olympique. Ce nouveau modèle de JOJ sera mis en œuvre lors de la quatrième édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été en 2022 (JOJ 2022). Dans ce contexte, le processus compétitif en place pour les précédentes candidatures aux JOJ a été remplacé par un autre, plus simple, plus court et moins onéreux.

## Avantages et caractéristiques du processus révisé de sélection de l'hôte

Le processus révisé de sélection de l'hôte des JOJ 2022 offrira de nombreux avantages aux Comités Nationaux Olympiques (CNO), aux villes et aux pays intéressés par l'organisation des JOJ 2022. Il possède quatre composantes clés :

1. **Un processus rationalisé et plus court** : le processus de sélection de l'hôte commencera par une phase de dialogue en avril et juin 2018, et sera suivi d'une phase de candidature de quatre mois visant à élire, en octobre 2018, l'hôte pour l'organisation des JOJ 2022.
2. **Des recherches et analyses engagées par le CIO** : en commanditant ses propres études de faisabilité, à ses frais, le CIO diminuera la charge de travail et les dépenses associées pour les CNO/villes/pays participant au processus. Ces évaluations couvriront la capacité d'accueil des aéroports et des hébergements, les questions de santé et de sécurité, les conditions climatiques, etc.
3. **Un dialogue ouvert et une grande flexibilité pour garantir un alignement stratégique** : le CIO réalisera des visites et organisera des séances de travail interactives à ses frais pour soutenir le développement des concepts des JOJ et faire des JOJ 2022 un catalyseur du développement de la jeunesse et des sports.
4. **Un partenariat avec une plus grande aide et un plus grand partage d'expertise du CIO** : le CIO et les parties prenantes du Mouvement olympique collaboreront avec l'hôte pendant une période de co-construction démarrant fin 2018 afin de développer ensemble un « plan d'édition des JOJ 2022 » cohérent avec les objectifs stratégiques, adapté et optimisé pour le contexte local.

## Engagement proactif auprès des CNO africains

Lors de la 132<sup>e</sup> Session du CIO, en février 2018 à Pyeongchang, il a été annoncé que le CIO prendrait l'initiative de contacter un certain nombre de CNO africains afin d'évaluer s'il leur serait possible d'organiser les JOJ 2022.



**Visite préliminaire lors de la phase de dialogue**

Dans le cadre de la phase de dialogue du processus de sélection de l'hôte, en mai 2018, le CIO effectuera une visite préliminaire des CNO/villes/pays africains intéressés. Les objectifs de la visite seront axés sur deux domaines principaux :

**1. Alignement stratégique et engagement des parties prenantes**

- Démonstration de l'existence de stratégies nationales et locales concernant la jeunesse et les sports, et comment l'organisation des JOJ 2022 pourrait être un catalyseur de développement supplémentaire dans ces domaines.
- Motivation des autorités locales et des parties prenantes pour organiser les JOJ 2022.
- Expérience pertinente dans l'organisation d'événements majeurs (sportifs ou non).

**2. Empreinte opérationnelle potentielle (visite des sites) afin de comprendre la nature et l'emplacement :**

- Des aires de compétition dédiées et/ou permanentes ;
- Des stades couverts polyvalents existants ;
- Des lieux potentiels pouvant accueillir des festivals en extérieur et/ou des installations temporaires ;
- Des solutions d'hébergement potentielles pour les délégations des CNO.

**Invitation à devenir partie candidate**

Un rapport sera rédigé pour la commission exécutive du CIO, détaillant le résultat des différentes parties de la phase de dialogue, y compris la visite préliminaire. La commission exécutive du CIO utilisera ce rapport pour déterminer qui sera invité à devenir partie candidate et à entrer dans la phase de candidature en juillet 2018.

**Visite lors de la phase de candidature**

Dans le cadre de la phase de candidature, en juillet et/ou août 2018, le CIO effectuera une visite de chaque partie candidate et organisera des séances de travail sur place avec elle afin de comprendre et développer ses concepts des JOJ 2022. Les objectifs de la visite seront axés sur trois domaines principaux :

**1. Alignement avec les concepts des JOJ :** En s'appuyant sur les discussions qui auront eu lieu lors de la phase de dialogue, explication du contexte et des priorités locales, y compris les idées préliminaires de la partie candidate sur :

- Le programme sportif possible ;
- Les autorités et/ou parties prenantes locales qui s'engageront/s'associeront ;
- La capacité budgétaire, les investissements et la répartition des responsabilités ;
- Les opportunités et défis à relever.

**2. Opportunités concernant le plan directeur des sports et des sites :**

- Identification des opportunités de création de pôles sportifs dans certains lieux où des aires de compétition temporaires peuvent être mises en place pour un coût raisonnable et/ou des installations existantes peuvent être utilisées pour offrir des expériences de « parcs » polyvalents ;
- Possibilité de rassembler au même endroit des sites d'hébergement pour les athlètes et des pôles sportifs, par exemple en utilisant des hôtels déjà existants, des résidences étudiantes ou d'autres solutions selon les besoins ;
- Disponibilité des installations existantes et leur accessibilité en termes d'empreinte opérationnelle et de coûts opérationnels globaux (ex. : prise en compte des possibilités de location, rénovation, transport et respect des engagements de sécurité) ;
- Prise en considération des infrastructures locales ;
- Vue d'ensemble du système de transport local.

**3. Engagement des parties prenantes et volonté de partenariat :**

- Explication des rôles et responsabilités des diverses agences (locales et nationales) qui seront associées à la planification et à la livraison des JOJ 2022 ;
- Expérience pertinente dans l'organisation d'événements majeurs (sportifs ou non) et leçons tirées ;
- Motivation de la partie candidate pour organiser les JOJ 2022 et volonté de s'engager auprès du CIO et des parties prenantes olympiques.



<b>Commission d'évaluation et rapport</b>	La commission d'évaluation mesurera le résultat des divers éléments de la phase de candidature et supervisera la production d'un rapport à destination de la commission exécutive du CIO identifiant les opportunités et défis correspondant à chaque projet JOJ.
<b>Élection de l'hôte et co-construction</b>	<p><b>Lors de la réunion de la commission exécutive du CIO, en octobre 2018.</b> La Commission exécutive du CIO utilisera le rapport d'évaluation afin de faire une recommandation à la Session du CIO, pendant laquelle l'hôte des JOJ 2022 sera élu et invité à entrer dans la période de co-construction.</p> <p><b>Après l'élection par la Session du CIO, en octobre 2018.</b> La première partie du contrat avec l'hôte sera signée entre l'hôte et le CIO. Ce contrat couvrira les conditions requises essentielles pour l'organisation des JOJ 2022 d'après les conditions requises des JOJ fournies par le CIO, et présentera les critères qui doivent être respectés lors de la période de co-construction.</p> <p><b>Lors de la période de co-construction, de fin 2018 à mi-2019.</b> L'hôte et le CIO, les Fédérations internationales (FI) et les autres parties prenantes nécessaires développeront conjointement le plan d'édition détaillé des JOJ 2022. La revue du programme sportif de Buenos Aires 2018 sera un élément crucial pour ce processus.</p> <p><b>À la fin de la période de co-construction, mi-2019.</b> La seconde partie du contrat avec l'hôte sera mise à exécution en respectant tous les éléments développés lors de la période de co-construction (comme par ex. le plan d'édition, les concepts opérationnels clés et le budget associé).</p>
<b>Partenariat</b>	Le modèle révisé des JOJ offre une plus grande flexibilité et un partenariat accru entre le CIO, les parties prenantes olympiques et l'hôte. Dans celui-ci, le CIO endosse plus de responsabilités et travaille aux côtés de l'hôte pour faciliter la réussite de la planification et de la réalisation des JOJ 2022.

## 2. Introduction

### 2.1. Contexte

#### « Au tour de l'Afrique »

Lors de la 132<sup>e</sup> Session du CIO en février 2018 à Pyeongchang, il a été annoncé que le CIO prendrait l'initiative de contacter un certain nombre de CNO africains afin d'évaluer s'il leur serait possible d'organiser la quatrième édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été de 2022 (JOJ 2022). L'objectif est d'élire l'hôte des JOJ 2022 lors de la 133<sup>e</sup> Session du CIO en octobre 2018 à Buenos Aires.



*« L'Afrique est la terre natale de tant et tant de grands athlètes olympiques. L'Afrique est un continent peuplé de jeunes. C'est pourquoi nous voulons amener les Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2022 en Afrique. Le CIO prendra l'initiative de contacter un certain nombre de Comités Nationaux Olympiques africains pour évaluer la faisabilité d'un tel projet. »*

Thomas Bach, président du CIO  
132<sup>e</sup> Session du CIO, Pyeongchang, le 7 février 2018

#### Objectif de ce document

L'objectif de ce document est d'informer les CNO africains, les villes et les autorités des pays intéressés par l'organisation des JOJ 2022 du processus révisé de sélection de l'hôte. Il décrit le processus, les étapes que le CIO va suivre, les conditions requises que doivent remplir les Parties intéressées/candidates, et les principes directeurs qui régissent le processus.

#### Nouveau processus de sélection de l'hôte : une sélection en partenariat

En accord avec les directives stratégiques établies par la 129<sup>e</sup> Session du CIO en 2016, le CIO a révisé l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) afin de rendre la prochaine édition plus accessible et plus abordable à la fois pour les organisateurs et les parties prenantes du Mouvement olympique. Ce modèle révisé (JOJ 2.0) sera entièrement mis en œuvre pour les JOJ 2022.

Le processus compétitif en place pour les précédentes candidatures aux JOJ a été remplacé par un autre, plus simple, plus court et moins onéreux. Le processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022 vise à identifier quel hôte sera le partenaire idéal avec lequel le CIO pourra collaborer afin de réaliser des JOJ 2022 cohérents avec sa vision.

Un partenariat efficace repose sur un engagement envers des objectifs communs, une compréhension mutuelle, le respect et la flexibilité. Reconnaissant cela, le processus révisé de sélection de l'hôte permet aux Parties intéressées/candidates et au CIO d'explorer mutuellement les opportunités que présente l'organisation des JOJ 2022.

#### Note de terminologie

Selon le modèle actuel, les Jeux Olympiques de la Jeunesse sont organisés par la ville hôte élue, le CNO du pays et un comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ) constitué par la ville hôte et le CNO hôte juste après l'élection. Cependant, en adéquation avec la Charte Olympique et pour faciliter la mise en place du modèle révisé des JOJ, la participation d'autres niveaux d'autorités locales au processus de sélection de l'hôte sera envisagée. Ces autorités pourront, si nécessaire, être des villes coorganisatrices ou des autorités régionales ou nationales du pays hôte, selon la nature du projet et le contexte local.

Le terme « hôte » signifie donc, dans ce document, toutes les entités et autorités présentées ci-dessus, le cas échéant. L'expression « partie intéressée » est utilisée pour désigner les entités qui prennent part à la phase de dialogue et l'expression « partie candidate » pour désigner celles qui prennent part à la phase de candidature du processus de sélection de l'hôte.



Pour plus d'informations, veuillez consulter le glossaire de ce document (chapitre 4).

<b>Rôle des CNO</b>	Conformément à la Charte Olympique, les CNO sont les représentants du Mouvement olympique dans leurs pays respectifs. À ce titre, les CNO sont les parties prenantes principales du processus de sélection de l'hôte et auront pour responsabilité d'interagir avec le CIO et de coordonner les actions et le comportement des parties intéressées/candidates situées sur leur territoire.
<b>Avantages du processus révisé de sélection de l'hôte</b>	<p>À chaque phase, le processus sera caractérisé par un dialogue continu et ouvert avec les Parties intéressées/candidates. Le nouveau processus aura pour but de faire le meilleur usage possible des ressources disponibles de l'hôte, et fonctionnera comme un partenariat entre le CIO et l'hôte afin de co-construire les JOJ 2022. Ces changements bénéficieront aux Parties intéressées/candidates de trois façons majeures :</p> <ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Moins de demandes d'information</b> : le CIO réalisera ses propres recherches pour évaluer la possibilité pour les Parties intéressées/candidates d'organiser les JOJ 2022. Cette aide réduira de façon importante l'ampleur du travail à réaliser par les parties intéressées/candidates.</li><li><b>2. Un plus grand soutien et un plus grand partage d'expertise du CIO</b> : le CIO effectuera des visites et organisera des séances de travail interactives avec les parties intéressées/candidates pour faciliter le développement des concepts JOJ 2022. Cette aide sera fournie aux parties intéressées/candidates aux frais du CIO.</li><li><b>3. Moins de livrables et de dépenses de candidature</b> : les demandes d'information seront maintenues au minimum et les parties intéressées/candidates n'auront pas besoin de réaliser un dossier de candidature ni une présentation officielle à la Session du CIO.</li></ol>

## 2.2. Processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022 et modèle révisé des JOJ

Ce chapitre fournit une description approfondie des éléments du modèle révisé des JOJ qui composent le processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022. Veuillez noter que des Conditions requises détaillées pour l'organisation des JOJ, qui détaillent la planification, les opérations d'approvisionnement et la livraison des JOJ 2022, seront fournies séparément.



**Organiser un événement abordable et durable adapté au contexte local**

Le modèle révisé des JOJ permettra la mise en place d'un partenariat plus approfondi entre le CIO, les parties prenantes du Mouvement olympique et l'hôte. Le CIO et ses partenaires prendront davantage de responsabilités et travailleront aux côtés de l'hôte pour améliorer l'efficacité des JOJ 2022. Ceci inclura :

- La « co-construction », par le CIO et l'hôte, du Plan d'édition détaillé des JOJ, avec adaptation (si nécessaire) des Conditions requises des JOJ au contexte local afin de tirer le meilleur parti de celui-ci (par ex. sur la question des équipements sportifs, des technologies et télécommunications, des transports, de l'hébergement, des cérémonies, des opérations de presse, etc.).
- L'accès en continu à un personnel expérimenté offert par le CIO lors de la préparation des JOJ. Ce personnel apportera des conseils et une expertise technique supplémentaires pour faciliter la planification, la réalisation et la livraison des JOJ.
- Une aide apportée à l'hôte pour la définition de niveaux de services adaptés au contexte local. Ceci comprend un engagement proactif du CIO auprès des parties prenantes si nécessaire afin de trouver des solutions adaptées.
- L'apport, par le CIO et les parties prenantes du Mouvement olympique, de solutions pertinentes adaptées au contexte local des JOJ 2022, afin d'éviter de devoir réinventer les choses à chaque nouvelle édition des JOJ. Cela signifie aussi profiter de solutions d'approvisionnement centralisées si disponibles.

**Participation des athlètes et programme des compétitions sportives**

Pour maximiser la portée et l'impact des JOJ sur le développement des jeunes athlètes d'élite et pour améliorer le niveau de la compétition, le programme des compétitions sportives des JOJ 2022 pourra être organisé par vagues d'athlètes. Le fonctionnement par vagues d'athlètes donne la possibilité de passer à environ 6 000 athlètes pour les JOJ 2022 tout en évitant de multiplier les coûts pour l'hôte.

Après les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Buenos Aires 2018, une revue du programme des compétitions sportives des JOJ sera effectuée en prenant en compte la formule des épreuves, les quotas par catégorie d'âge et les conditions requises pour les sites (pour la compétition, l'entraînement et l'échauffement).

Le programme des JOJ 2022 pourra être choisi par l'hôte sur la base du programme de Buenos Aires 2018, à condition que les installations le permettent. Il n'est pas obligatoire d'inclure tous les sports/disciplines/épreuves olympiques dans le programme des JOJ.

Le CIO, en association avec les FI, travaillera avec l'hôte pour définir un programme sportif adapté pour les JOJ 2022 durant la période de co-construction. Ceci peut, le cas échéant, signifier une modification du programme sportif et/ou de la formule des compétitions s'il n'existe pas de solution abordable adaptée.

L'hôte peut aussi proposer une ou plusieurs épreuves dans des sports qui ne font actuellement pas partie du programme des Jeux Olympiques, mais dont les fédérations internationales sont reconnues par le CIO. Cette proposition sera envoyée au CIO pour approbation et, le cas échéant, sera valable uniquement pour cette édition des JOJ.



**Un festival sportif aux objectifs clairs : l'expérience des « parcs » polyvalents**

Le modèle révisé des JOJ vise à ce que le sport et les performances sportives aient lieu hors des sites traditionnels afin de créer une atmosphère festive qui touche autant de jeunes locaux.

Le concept des « parcs » aux JOJ vise à faire sortir le sport des sites traditionnels, isolés et fermés, pour le faire entrer dans des parcs et/ou des espaces urbains comme des rues et des places, par l'utilisation de terrains de jeu temporaires financièrement abordables ou d'installations déjà existantes.

Le regroupement de sports et activités en pôles est activement encouragé, avec des terrains de sports conçus pour être flexibles et utilisés pour plusieurs disciplines et activités de festivals, si possible (pour des raisons financières et d'organisation). De plus, en limitant l'utilisation de gradins et barrières dans un parc, les spectateurs des JOJ peuvent vivre une expérience sportive aux multiples facettes sous une forme attractive pour les jeunes.

Les athlètes seront aussi encouragés à passer la majorité de leur temps dans les parcs, où ils participeront à des programmes éducatifs et à des activités de détente en dehors de leurs entraînements et épreuves.

**Concept et occasions de partage**

Le concept de partage, qui s'aligne sur celui « d'apprendre à vivre ensemble » du programme d'éducation des athlètes aux JOJ, devrait être appliqué lors de la planification des JOJ afin de s'assurer que l'expérience des groupes cibles et clients y corresponde. Par exemple, un seul service de navette de transport partagé sera utilisé par toutes les personnes accréditées aux JOJ. Le CIO travaillera avec l'hôte pour déterminer d'autres possibilités d'optimiser la planification et les opérations des JOJ suivant le concept de partage.

**Les JOJ comme catalyseur du développement de la jeunesse et des sports**

Donner envie aux jeunes de continuer à pratiquer un sport dans une structure organisée ou de compétition, et promouvoir les bénéfices de l'Olympisme en tant que philosophie, sont au cœur des JOJ. Pour tirer parti au maximum de l'organisation des JOJ 2022, il sera crucial pour les parties intéressées/candidates d'évaluer et de démontrer en quoi l'organisation des JOJ 2022 est en ligne avec les stratégies nationales et/ou locales existantes concernant la jeunesse, et en quoi les JOJ seront un catalyseur du développement national de la jeunesse et du sport.

**Initiative Active Well-being (AWI) et Global Active City**

Le standard Global Active City (GAC - Ville active mondiale) a été lancé en octobre 2017 par l'Initiative *Active Well-Being* (AWI) avec le soutien du CIO. Le standard GAC, développé suivant les spécifications ISO, vise à développer un mode de vie urbain sportif, actif et durable. En associant les décideurs et les agences dans les domaines de la santé, du sport, de l'éducation et du développement social dans des initiatives intégrées, une « ville active mondiale » met le bien-être de ses habitants au premier plan. Pour développer des standards compatibles ISO, le projet GAC a été testé dans 10 villes-pilotes très différentes dans le monde entier, dont trois villes des JOJ : Buenos Aires, Lausanne et Lillehammer.

Les parties intéressées/candidates sont encouragées à évaluer quelle utilisation elles feraient de l'Initiative GAC pour promouvoir le bien-être de leurs habitants, et comment l'organisation des JOJ 2022 participerait aussi à l'initiative. L'hôte sera encouragé à rejoindre le cadre Global Active City et à tenter d'obtenir la certification avant les JOJ 2022.

## 2.3. Présentation du processus de sélection de l'hôte

**Nouveau processus de sélection de l'hôte**

Le processus de sélection de l'hôte est résumé dans le diagramme ci-dessous.

La préparation du processus a débuté en février 2018, et le CIO a publié une documentation détaillée du processus en mars 2018.

Une phase de dialogue aura lieu d'avril à juin 2018 et une phase de candidature suivra de juillet à octobre 2018. L'objectif de ces phases est d'établir la faisabilité de l'organisation des JOJ et de sélectionner un hôte, avec qui le CIO entrera dans une période de co-construction qui durera de fin 2018 à mi-2019.

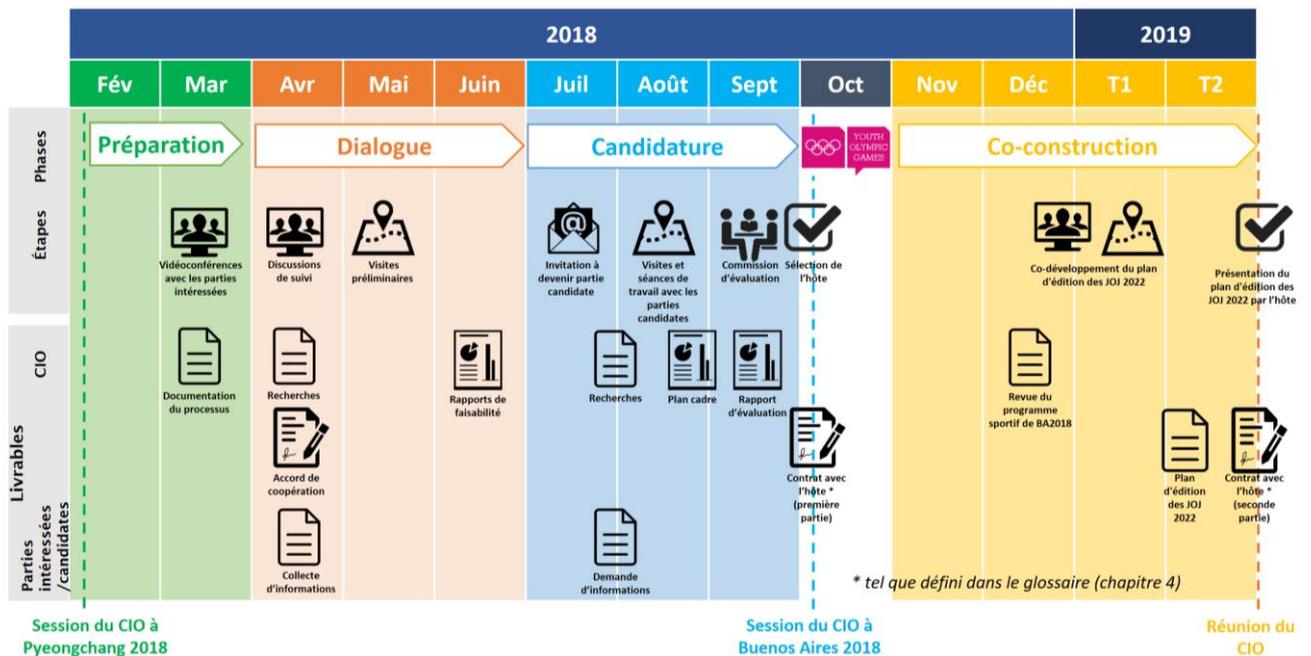


## Partenariat

On trouve au cœur du modèle révisé des JOJ une plus grande flexibilité et un partenariat accru entre le CIO, les parties prenantes du Mouvement olympique et l'hôte. Ainsi, le CIO endossera plus de responsabilités et travaillera aux côtés de l'hôte pour faciliter la réussite de la planification et de la réalisation des JOJ 2022.

Lors de la période de co-construction, l'hôte, le CIO, les FI et toutes les parties prenantes nécessaires développeront le plan d'édition détaillé des JOJ. Le plan d'édition sera basé sur les engagements inclus dans le Contrat avec l'hôte (première partie) et incluront, sans s'y limiter, un plan directeur détaillé des sports et des sites, les concepts opérationnels clés et le budget correspondant. Le CIO et l'hôte travailleront ensemble à adapter les conditions requises des JOJ (si nécessaire) au contexte local afin d'assurer l'optimisation du plan d'édition (par ex. sur la question des équipements sportifs, des technologies et télécommunications, des transports, de l'hébergement, des cérémonies, des opérations de presse, etc.). La revue du programme sportif de Buenos Aires 2018, qui aura lieu de novembre 2018 à janvier 2019, sera un élément crucial pour ce processus.

Le contrat avec l'hôte (seconde partie) sera considéré comme exécuté si, à la fin de la période de co-construction, tous les critères et conditions requises tels que définis dans le contrat avec l'hôte (première partie), y compris le développement conjoint du plan d'édition des JOJ 2022 convenu par le CIO et l'hôte, sont remplis.





## 3. Processus de sélection de l'hôte

### Principes du processus

Le processus de sélection de l'hôte se fonde sur un traitement équitable tout au long du processus de toutes les parties intéressées/candidates, qui soit exempt de toute influence extérieure et offre des conditions et opportunités identiques à chaque projet JOJ sans aucun risque de conflit d'intérêts.

Le CIO s'assurera que :

- le processus est transparent ;
- toutes les clarifications concernant le processus sont communiquées à toutes les parties intéressées/candidates ;
- le CIO ne fournit pas d'informations de façon discriminatoire, ce qui pourrait donner à une partie intéressée/candidate un avantage sur les autres ;
- le CIO ne révèle pas d'informations confidentielles communiquées par une partie intéressée/candidate aux autres parties.

La participation au processus de sélection de l'hôte est gratuite pour les Parties intéressées/candidates, et celles-ci sont libres d'interrompre leur participation et de se retirer du processus à tout moment.

Les échéances et le calendrier mentionnés dans ce document le sont uniquement à titre indicatif et sont susceptibles de changer. Le CIO confirmera les principales échéances au début de chaque phase.

### Soutien du CIO lors du processus de sélection de l'hôte

Même si le CIO fournit le même niveau de service à toutes les parties intéressées/candidates, la façon dont ce service est offert peut varier et sera déterminée avec chaque partie concernée.

Dans tous les cas, le rôle du CIO est d'offrir une aide technique et stratégique. Le CIO ne prendra à aucun moment de décision à la place des Parties intéressées/candidates ou de n'importe laquelle de leurs parties prenantes. Celles-ci gardent la responsabilité de déterminer le contenu de leurs réponses aux demandes d'information du CIO ainsi que leur projet JOJ dans son ensemble.

### Point de contact du processus

Le département Jeux Olympiques du CIO s'engage à fournir le meilleur niveau de service et d'assistance possible aux Parties intéressées par l'organisation des JOJ 2022. L'unité JOJ est le point de contact central au sein du CIO pour toutes les questions liées au processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022. Elle coordonne tous les services et activités du CIO pour les Parties intéressées/candidates.

### Coordinateur nommé

Chaque partie intéressée doit nommer un coordinateur unique, qui servira de point de contact principal pour le CIO lors des phases de dialogue et de candidature, et s'assurera que toutes les communications soient transmises aux personnes concernées dans le cadre de son projet JOJ.

### Documents clés et informations à venir

Dans le cadre du processus de sélection de l'hôte, le CIO fournira des documents et informations aux parties intéressées/candidates, notamment mais pas exclusivement :

- *Les règles de conduite applicables lors du processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022 ;*
- *L'accord de coopération sur le processus de sélection de l'hôte ;*
- *Les messages clés des Jeux Olympiques de la Jeunesse ;*
- *Les conditions requises des JOJ ;*
- *Les informations sur le programme Global Active City ;*
- *Les demandes d'informations ;*
- *Le Contrat avec l'hôte.*

Les informations ci-dessus seront fournies par voie électronique aux parties intéressées/candidates en temps utile.



### 3.1. Phase de dialogue

**Objectif** Cette phase, qui aura lieu en avril et juin 2018, vise à établir la faisabilité de l'organisation des JOJ 2022. Elle offre aux parties intéressées une occasion d'échanger avec le CIO afin d'évaluer les avantages de l'organisation des JOJ 2022 et les conditions requises. Elle permet au CIO d'obtenir une meilleure compréhension des opportunités et défis à relever et comprend une visite aux parties intéressées et la collecte d'informations.

**Dates et livrables principaux**

Préparation	
Réunion d'information par vidéoconférence/conférence téléphonique	28 au 29 mars 2018
Phase de dialogue	
Date limite de signature de l' <i>Accord de coopération</i>	13 avril 2018
Date limite de réponse à la première demande d'informations pour les parties intéressées	27 avril 2018
Le CIO rend visite à chaque partie intéressée	Mai 2018
Rapport de faisabilité	Juin 2018
Le CIO invite officiellement la/les partie(s) intéressées à devenir partie(s) candidate(s)	Juillet 2018

*Les échéances et le calendrier mentionnés dans ce document le sont uniquement à titre indicatif et sont susceptibles de changer. Le CIO confirmera les principales échéances au début de chaque phase.*

**Réunion d'information** Une réunion d'information par vidéoconférence/conférence téléphonique sera conduite avec chaque partie intéressée participant au processus de sélection de l'hôte afin d'expliquer plus en détail le processus. Veuillez noter que les Parties intéressées sont encouragées à demander des éclaircissements concernant le processus à tout moment.

**Accord de coopération** Les parties intéressées devront signer un Accord de coopération confirmant qu'elles acceptent la procédure et respecteront les règles qui gouvernent le processus de sélection de l'hôte. Cet Accord doit être signé et renvoyé au CIO avant que le CIO ne vienne en visite sur place, et ce avant le 13 avril 2018. L'Accord de coopération et les Règles seront fournis par le CIO en mars 2018.

**Demande d'informations** Les parties intéressées devront répondre à une demande d'informations et renvoyer les informations au CIO avant la date limite.

**Recherches et analyses par le CIO** Le CIO réalisera ses propres recherches, à ses frais, afin de minimiser le nombre de demandes d'information faites aux parties intéressées. Les conclusions de ces recherches et analyses pourront être partagées avec les parties intéressées concernées, à la discrétion du CIO.

**Visite préliminaire** Une équipe d'experts techniques désignés par le CIO réalisera une visite de chacune des parties intéressées dans le cadre de la phase de dialogue. Les paramètres de la visite seront les suivants :

- Le CIO organisera la visite préliminaire à ses frais ; cependant, le CIO demandera au coordinateur nommé des conseils et de l'aide concernant la logistique de la visite.
- Le CIO fixera le programme de la visite en échangeant avec le coordinateur nommé. Le programme devra comprendre des périodes prévues pour les réunions ainsi que des visites de sites.



- Les parties intéressées auront pour responsabilité d'assurer la présence aux réunions de représentants de toutes les autorités locales pertinentes, ainsi que d'obtenir au CIO l'accès aux sites requis.
- Les visites auront lieu en mai 2018 et ne dureront pas plus de trois (3) jours.
- L'équipe du CIO sera composée d'experts techniques engagés par le CIO à ses frais.

Les objectifs de la visite seront axés sur deux domaines principaux :

#### 1. Alignement stratégique et engagement des parties prenantes

- Démonstration de l'existence de stratégies nationales et locales concernant la jeunesse et les sports, et discussion sur l'organisation des JOJ 2022 et leur rôle de catalyseur dans leur développement.
- Motivation des autorités locales et des parties prenantes pour organiser les JOJ 2022.
- Expérience pertinente dans l'organisation d'événements majeurs (sportifs ou non).

#### 2. Empreinte opérationnelle potentielle (visites de sites)

- Comprendre la nature et la localisation :
  - Des aires de compétition dédiées et/ou permanentes ;
  - Des stades couverts polyvalents existants ;
  - Des lieux potentiels pouvant accueillir des festivals en extérieur et/ou des installations temporaires ;
  - Des solutions d'hébergement potentielles pour les délégations des CNO.

*\*NOTE : Aucune nouvelle construction ne devra être prévue pour les JOJ, et le coût raisonnable des solutions temporaires devra être démontré.*

#### Rapport de faisabilité

Les recherches et analyses du CIO seront compilées avec les conclusions de la visite préliminaire et les réponses de la partie intéressée à la demande d'informations afin de créer un rapport de faisabilité.

#### Invitation à devenir partie candidate

La commission exécutive du CIO utilisera le rapport de faisabilité produit par le CIO lors de la phase de dialogue pour identifier la/les partie(s) intéressée(s) qu'elle souhaiterait voir progresser en phase de candidature. Elle invitera la/les partie(s) intéressée(s) à devenir partie(s) candidate(s).



## 3.2. Phase de candidature

**Objectif** Cette phase, qui aura lieu de juillet à octobre 2018, vise à sélectionner l'hôte avec qui le CIO travaillera pour planifier et livrer les JOJ 2022. Les parties candidates travailleront avec le CIO pour démontrer leur engagement à livrer un projet JOJ cohérent avec la vision du CIO des JOJ et avec les conditions requises des JOJ. Elles le feront notamment lors d'une deuxième visite du CIO, lors de séances de travail et en répondant à une demande d'informations. La phase de candidature se terminera par la sélection de l'hôte lors de la Session du CIO d'octobre 2018.

**Responsabilités** Le CIO nommera une commission d'évaluation composée du président du comité de direction des JOJ et d'autres représentants du CIO.

### Dates et livrables principaux

Phase de candidature	
Visite(s) de la/des partie(s) candidate(s) et séances de travail	Juillet à août 2018
Le CIO crée un plan cadre lors de son travail avec chaque Partie candidate	Août 2018
Date limite de réponse par les parties candidates à la demande d'informations	Août 2018
Discussions de suivi avec chaque partie candidate lors d'une conférence téléphonique individuelle (selon les besoins)	Août 2018
Réunion de la commission d'évaluation	Septembre 2018
Rapport de la commission d'évaluation	Septembre 2018
Élection de l'hôte lors de la 133 <sup>e</sup> Session du CIO et signature du Contrat avec l'hôte (première partie)	Octobre 2018

*Les échéances et le calendrier mentionnés dans ce document le sont uniquement à titre indicatif et sont susceptibles de changer. Le CIO confirmera les principales échéances au début de chaque phase.*

**Demande d'informations** Les parties candidates doivent répondre à une deuxième demande d'informations et envoyer les informations au CIO avant la date limite.

### Visites des Parties candidates et séances de travail

Une équipe d'experts techniques désignés par le CIO réalisera une visite de chacune des parties intéressées dans le cadre de la phase de candidature. Les paramètres de la visite seront les suivants :

- Le CIO organisera la deuxième visite à ses frais. Cependant, le CIO demandera au coordinateur nommé des conseils et de l'aide concernant la logistique de la visite.
- Le CIO fixera le programme de la visite en échangeant avec le coordinateur nommé. Le programme devra comprendre des périodes prévues pour les réunions/séances de travail ainsi que des visites de sites.
- Les parties intéressées auront pour responsabilité d'assurer la présence aux séances de travail de représentants de toutes les autorités locales pertinentes, ainsi que d'obtenir au CIO l'accès aux sites requis.
- Les visites auront lieu en juillet et/ou août 2018 et ne dureront pas plus de cinq (5) jours.
- L'équipe du CIO sera composée d'experts techniques dirigés par le directeur adjoint aux Jeux Olympiques de la Jeunesse du CIO. Le groupe ne dépassera pas six (6) personnes. Celles-ci seront engagées aux frais du CIO.



**Visites des Parties candidates et séances de travail (suite)**

Les objectifs de la visite seront axés sur trois domaines principaux :

**1. Alignement stratégique (séances de travail)**

- En s'appuyant sur les discussions qui auront eu lieu lors de la phase de dialogue, explication du contexte et des priorités locaux, y compris les idées préliminaires de la partie candidate sur ses concepts JOJ, dont :
  - Le programme sportif potentiel et sa pertinence pour les jeunes locaux ;
  - Les autorités et/ou parties prenantes locales qui s'engageront/s'associeront ;
  - La capacité budgétaire, les investissements et la répartition des responsabilités ;
  - Les opportunités et défis éventuels à relever.

*\*NOTE : Il n'est pas attendu des parties candidates qu'elles aient entièrement développé leurs concepts JOJ avant ces réunions, il s'agira de séances de travail interactives visant à faciliter ce développement.*

**2. Opportunités concernant le plan directeur des sports et sites (visites des sites et séances de travail)**

- Identification des opportunités de création de pôles sportifs dans certains lieux où des aires de compétition temporaires peuvent être mises en place pour un coût raisonnable et/ou des installations existantes peuvent être utilisées pour offrir des expériences de « parcs » polyvalents ;
- Possibilité de rassembler au même endroit des sites d'hébergement pour les athlètes et des pôles sportifs, par exemple en utilisant des hôtels déjà existants, des résidences étudiantes ou d'autres solutions selon les besoins ;
- Disponibilité des installations existantes et leur accessibilité en termes d'empreinte opérationnelle et de coûts opérationnels globaux (ex. : prise en compte des possibilités de location, rénovation, transport et respect des engagements de sécurité) ;
- Prise en considération des infrastructures locales ;
- Vue d'ensemble du système de transport local.

*\*NOTE : Aucune nouvelle installation ne devra être prévue pour les JOJ, et le coût raisonnable des solutions temporaires devra être démontré.*

**3. Engagement des parties prenantes et volonté de partenariat (séances de travail)**

- Explication des rôles et responsabilités des diverses agences (locales et nationales) qui seront impliquées dans la planification et la livraison des JOJ 2022 ;
- Expérience pertinente dans l'organisation d'événements majeurs et leçons tirées par les différentes agences (le cas échéant) ;
- Motivation de la partie candidate pour organiser les JOJ 2022 et volonté de s'engager auprès du CIO et des parties prenantes du Mouvement olympique.

**Plan cadre**

Le CIO élaborera un plan cadre en collaboration avec la partie candidate, c'est-à-dire un plan d'ensemble des installations/espaces potentiels adaptés aux JOJ 2022.

**Contrat avec l'hôte et garanties**

Lors de la phase de candidature, le CIO transmettra aux parties candidates le contrat avec l'hôte (première partie) qui sera conclu entre le CIO et l'hôte, ainsi que la liste des garanties principales devant être fournies au CIO en vue du rapport de la commission d'évaluation.

**Évaluation**

La commission d'évaluation examinera les résultats des recherches et analyses du CIO, les conclusions des séances de travail et des visites aux parties candidates, le plan cadre préparé par le CIO, les réponses de la partie candidate aux demandes d'informations et les garanties fournies. La commission d'évaluation rédigera un rapport à la commission exécutive du CIO identifiant les opportunités et défis à relever



de chaque projet JOJ, y compris l'alignement de la vision des JOJ 2022 de chaque partie candidate sur celle du CIO.

La commission exécutive du CIO utilisera ce rapport afin de faire une recommandation à la Session du CIO d'octobre 2018, où l'hôte des JOJ 2022 sera choisi et invité à entrer dans la période de co-construction.

**Contrat avec l'hôte**

Le contrat avec l'hôte définira les droits et obligations du CIO et de l'hôte, du point de vue juridique, commercial et financier, concernant l'organisation des JOJ 2022.

La première partie du contrat avec l'hôte sera signée entre l'hôte et le CIO immédiatement après l'élection de celui-ci lors de la Session du CIO d'octobre 2018. Ce contrat couvrira les conditions requises essentielles pour l'organisation des JOJ 2022 d'après les conditions requises des JOJ fournies par le CIO, et présentera les critères qui doivent être remplis lors de la période de co-construction.

Le contrat avec l'hôte sera considéré comme exécuté si, à la fin de la période de co-construction, tous les critères et conditions requises qui y sont définis sont remplis. Parmi celles-ci se trouve le développement conjoint du Plan d'édition des JOJ 2022 par le CIO et l'hôte lors de la période de co-construction.

**Choisir le bon partenaire**

Lors de la sélection de l'hôte des JOJ 2022, le CIO prendra en compte plusieurs facteurs, notamment mais pas exclusivement :

- L'alignement des stratégies nationales et locales concernant la jeunesse et les sports avec la vision et les objectifs des JOJ 2022 ;
- La possibilité de développer un plan directeur des sports et des sites en accord avec les conditions requises des JOJ ;
- Le niveau de motivation, flexibilité et engagement à collaborer avec le CIO et construire ensemble un plan d'édition des JOJ 2022 qui s'aligne avec les conditions requises des JOJ ;
- Le contexte local et la capacité à organiser les JOJ 2022 ;
- Les opportunités et défis à relever pour organiser les JOJ 2022.



## 4. Glossaire des termes clés

<b>Partie candidate</b>	Le CNO, la ville et, le cas échéant, les autres autorités participant à la phase de candidature du processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022.
<b>Période de co-construction</b>	La période qui suit la phase de candidature, durant laquelle le CIO travaillera avec l'hôte pour co-construire le Plan d'édition des JOJ 2022. C'est aussi la période pendant laquelle aura lieu la revue du programme sportif de Buenos Aires 2018, et ses conclusions seront un élément crucial pour l'élaboration du programme des compétitions sportives des JOJ 2022.
<b>Plan d'édition</b>	Les documents qui seront élaborés par le CIO en collaboration avec l'hôte lors de la période de co-construction. Le plan d'édition sera basé sur les engagements inclus dans le contrat avec l'hôte (première partie) et incluront, sans s'y limiter, un plan directeur détaillé des sports et sites, les concepts opérationnels clés et le budget correspondant.
<b>Hôte</b>	Le CNO, la ville et, le cas échéant, les autres autorités qui pourraient être signataires du contrat avec l'hôte. L'hôte conclura un contrat avec l'hôte (première partie) avec le CIO et participera à la période de co-construction. L'hôte des JOJ 2022 sera confirmé à la fin de la période de co-construction.
<b>Contrat avec l'hôte</b>	L'accord juridiquement contraignant qui définit les droits et obligations du CIO et de l'hôte, du point de vue légal, commercial et financier, concernant l'organisation des JOJ 2022. La conclusion du Contrat avec l'hôte se fera en deux temps : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le CIO et l'hôte concluront un contrat avec l'hôte (première partie) après l'élection de l'hôte par la Session du CIO à la fin de la phase de candidature.</li><li>• À la fin de la période de co-construction, et si les conditions précédemment identifiées dans le contrat avec l'hôte (première partie) sont remplies, le CIO et l'hôte concluront le contrat avec l'hôte (seconde partie).</li></ul>
<b>Pays hôte</b>	Le pays où se trouve l'hôte.
<b>Partie intéressée</b>	Le CNO, la ville et, le cas échéant, les autres autorités participant à la phase de dialogue du processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022.
<b>Plan cadre</b>	Document qui sera développé par le CIO de concert avec les parties candidates lors de la phase de candidature du processus de sélection de l'hôte. Il comprendra l'identification des installations et/ou espaces potentiels qui seraient adaptés aux activités des JOJ 2022.
<b>Projet JOJ</b>	Le travail et l'engagement des parties intéressées et/ou candidates au processus de sélection de l'hôte, y compris la préparation et participation aux réunions, séances de travail et visites, et les réponses aux demandes d'information.
<b>JOJ 2.0</b>	Le modèle révisé des JOJ qui a été développé en accord avec les directives stratégiques approuvées par la 129 <sup>e</sup> Session du CIO en 2016. Il sera mis en œuvre lors de la quatrième édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été en 2022.
<b>JOJ 2022</b>	La quatrième édition des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été, en 2022.



## 5. Documents supplémentaires

Ce document doit être lu de manière conjointe avec d'autres documents clés et informations que le CIO diffusera en temps utile, y compris, mais sans s'y limiter :

- *Les règles de conduite applicables lors du processus de sélection de l'hôte des JOJ 2022 ;*
- *L'accord de coopération pour le processus de sélection de l'hôte ;*
- *Les messages clés des Jeux Olympiques de la Jeunesse ;*
- *Les conditions requises des JOJ ;*
- *Les informations sur le programme Global Active City ;*
- *Les demandes d'informations ;*
- *Le contrat avec l'hôte.*

Les informations ci-dessus seront fournies par voie électronique aux parties intéressées/candidates, le cas échéant.